



National Policy 13.5 – Army Cadet Medal of Merit

Annex C - Army Cadet Medal of Merit with PRESIDENT bar

1. Introduction

The Army Cadet League of Canada created the Branch Presidents Trophy in 2007 to recognize an Outstanding Army Cadet in each provincial and territorial Branch, thus ensuring a cohesive approach to the Walsh Memorial Sword – Outstanding Canadian Army Cadet.

This award celebrates the passion, dedication, and impact of the League's members and volunteers across Canada. Represented by their Branch Presidents, these inspiring individuals lead with heart and purpose. Their selfless efforts help support the empowerment countless youth on their paths to adulthood — shaping futures, changing lives, and creating legacies that truly deserve recognition.

2. Eligibility and Criteria

The PRESIDENT bar was created to recognize outstanding Army Cadets for accomplishments over a cadet's training career. In addition to the basic requirements laid out in Section 2, eligible cadets must be:

- a. Any Army Cadet who is enrolled in Advance Training in the nominating training year who can remain in a position to be an Army Cadet up until 1 May of the proceeding award year;
- b. Achieved the minimum rank of Master Warrant Officer; and
- c. Be nominated by the Corps Support Committee Chair and the Corps Commanding Officer.

Politique nationale 13.5 - Médaille du mérite des cadets de l'Armée

Annex C - La Médaille du mérite des cadets de l'Armée avec barrette PRÉSIDENT

1. Introduction

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada a créé le Trophée des présidents de division en 2007 afin de reconnaître un cadet de l'Armée exceptionnel dans chaque division provinciale et territoriale, assurant ainsi une approche cohérente pour l'attribution de l'Épée commémorative Walsh – Cadet de l'Armée canadienne exceptionnel.

Ce prix célèbre la passion, le dévouement et l'influence des membres et des bénévoles de la Ligue à travers le Canada. Représentées par leurs présidents de divisions, ces personnes inspirantes dirigent avec cœur et détermination. Leurs efforts désintéressés aident à soutenir l'autonomisation d'innombrables jeunes dans leur cheminement vers l'âge adulte – en façonnant l'avenir, en changeant des vies et en créant des héritages qui méritent vraiment d'être reconnus.

2. Admissibilité et critères

La barrette PRÉSIDENT a été créée pour reconnaître les cadets de l'Armée qui se sont distingués par leurs réalisations au cours de leur carrière d'instruction. En plus des exigences de base énoncées à la section 2, les cadets admissibles doivent :

- a. Inscrits à l'instruction avancée au cours de l'année d'entraînement de mise en candidature et qui peut demeurer en position d'être un cadet de l'Armée jusqu'au 1er mai de l'année d'attribution suivante;
- b. Avoir atteint le grade minimum d'adjudant-maître;
- c. Être mis en candidature par le président du comité de soutien du corps et le commandant du corps.



3. Nomination Responsibilities and Process

Local

Support Committee Chairs, in cooperation with the Corps Commanding Officer, shall be responsible for nominating eligible cadets to their respective Branch.

Nomination packages shall include a minimum of:

- a. Cadet Training Records (Cadet Information Card with redacted personal information if required is sufficient);
- b. Letter of nomination by each of the Support Committee Chair and Commanding Officer that demonstrates that the nominee fulfills all criteria; and
- c. Letter of recommendation from an independent organization (a school official, municipal leader, etc.) who may speak about the nominee's performance outside of the cadet program.

Nomination packages shall be received by the Branch no later than May 1st annually.

Branch

Branches are responsible for establishing selection committees. Such committees shall include a member of the Regional Cadet Support Unit. They shall review all nominations and when required, request that the RCSU validate information presented.

Selections shall be made no later than June 15th annually.

Upon selection of the recipient, the Branch shall advise the National Office. The selection of the PRESIDENT bar shall be the Branch's nominee for the WALSH bar.

National Office

The National Office shall vet all selections to ensure that the recipient meets the eligibility requirements.

Only once it is confirmed that the eligibility requirements are met shall the National Office

3. Responsabilités et processus de mise en candidature

Local

Le président du comité de soutien du corps, en coopération avec le commandant du Corps sont responsables de la mise en candidature des cadets admissibles auprès de leur division respective.

Les trousseaux de mise en candidature doivent comprendre :

- a. Les dossiers de formation des cadets (la carte d'information des cadets, expurgée le cas échéant des informations personnelles, suffit);
- b. une lettre de mise en candidature par le président du comité de soutien et du commandant du corps qui démontre que le candidat répond à tous les critères.
- c. Une lettre de recommandation d'un organisme indépendant (un responsable scolaire, un dirigeant municipal, etc.) qui peut parler des performances du candidat en dehors du programme des cadets.

Les dossiers de mise en candidature doivent parvenir à la division au plus tard le 1er mai de chaque année.

Division

Les divisions sont chargées de mettre en place des comités de sélection. Ces comités comprennent un membre de l'Unité régionale de soutien aux cadets. Ils examinent toutes les candidatures et, au besoin, demandent à l'URSC de valider l'information présentée.

Les sélections sont effectuées au plus tard le 15 juin de chaque année.

Une fois le lauréat choisi, la division en informe le Bureau national. Le lauréat de la barrette du PRÉSIDENT est le candidat de la division pour la barrette WALSH.

Bureau national

Le Bureau national vérifie toutes les sélections pour s'assurer que le lauréat répond aux critères d'admissibilité.

Ce n'est qu'une fois qu'il est confirmé que les conditions d'admissibilité sont remplies que le



distribute the appropriate medals, undress ribbons, and devices to the Branches.

Bureau national distribue les médailles, les rubans de petite tenue et les insignes aux divisions.

In the case where a selection is not approved, the Branch will submit a runner-up that meets all eligibility requirements.

Dans le cas où une sélection n'est pas approuvée, la division soumet un deuxième candidat qui satisfait à toutes les conditions d'admissibilité.

The National Office shall prepare all accepted nominations for WALSH selection.

Le Bureau national prépare toutes les candidatures acceptées pour la sélection de la barrette WALSH.

4. Announcement & Presentation

4. Annonce et remise

The Branch shall be responsible for the medal presentation and announcement. No presentations or announcements shall be made until authorized by the National Office.

La division est responsable de la remise et de l'annonce de la médaille. Aucune remise ou annonce n'aura lieu sans l'autorisation préalable du Bureau national.

The presentation shall be made during an appropriate ceremony no later than October 31st.

La remise se fait au cours d'une cérémonie appropriée, au plus tard le 31 octobre.

5. Allotment & Distribution

5. Attribution et distribution

Each Branch shall be allocated 1 award.

Chaque division se verra attribuer un prix.

Approved April 2025

Approuvé en avril 2025



